Centre Communal d’Action Sociale – CCAS

Le CCAS, un établissement public pour l'action sociale

Etablissement public communal obligatoire, le CCAS mène une **action sociale générale**, une **action de prévention** et de **développement social** et assure l’instruction des demandes d’aides sociales.

Le rôle du CCAS est de **vous informer** sur les divers aides financières et services susceptibles de répondre à vos attentes, de vous orienter et simplifier vos démarches administratives.

Le CCAS dispose d’un organe de gestion : **le conseil d’administration**, et de moyens propres : un budget autonome et du personnel relevant de son autorité.
Il est doté d’un réglement intérieur et financé en grande partie par la commune.
Le CCAS est présidé par le Maire.

Réglement intérieur du Conseil d’administration du CCAS 2020-2026

Vos interlocuteurs

Pour toute question ou demande d’aide à caractère social, vous pouvez contacter :

- **La Mairie des Loges en Josas – CCAS** 01 39 07 16 73
- **Madame Valérie LE SOUDER, assistante sociale,**
  mise à disposition pour les Loges-en-Josas par le Conseil Départemental des Yvelines.
  50 rue de Rémilly, 78000 Versailles
  Secrétariat : 01 61 31 20 79
  Les services sociaux ont pour but de vous aider **si vous rencontrez des problèmes financiers ou de logement.**
  N'hésitez pas à les contacter sans attendre que votre situation se dégrade.
- **Pôle Autonomie Territorial Grand Versailles**
  18 avenue Dutartre
  78150 LE CHESNAY
  01 30 83 60 00
  grandversailles@mda.yvelines.fr

Le PAT, centre d'information et de coordination mis en place par le Conseil départemental, **s'adresse aux personnes de plus de 60 ans.**
Le PAT a pour but **d'organiser ou d'aider au maintien à domicile des personnes agées** en effectuant une évaluation des besoins, en les orientant vers des professionnels et en les informant sur les aides financières possibles.

Le CCAS collabore avec différents partenaires : Conseil général des Yvelines, Préfecture, Mission locale, Cogitey (Coordination Gérontologique Intercommunale du Territoire Est Yvelines), associations...

Des missions en faveur des personnes en difficulté

Les missions du CCAS s'exercent en particulier pour :

- **les personnes agées**
- **les personnes handicapées**
- **les familles et enfants en difficulté**
- **les personnes en insertion**

Les missions obligatoires du CCAS

- La domiciliation des personnes sans domicile fixe pour leur permettre d'exercer leurs droits
- L'établissement et la transmission des dossiers de demandes d'aide sociale légale;
  en particulier celles dont l'instruction incombe à une autre autorité (aide médicale de l'Etat, RMI, CMU...)
- La lutte contre les exclusions

Les missions facultatives du CCAS
Le CCAS peut mettre en place des actions ou des prestations à caractère social qu'il juge utile en faveur de ses habitants.
Il anime également une action générale de prévention et de développement social.

Membres du conseil d'administration du CCAS

Le conseil d'administration est formé :

- du Maire
- de 7 membres élus par le conseil municipal en son sein
- de membres non élus nommés par le maire en raison de leur activité dans la commune.

L'élection et la nomination des membres du CCAS ont lieu dans les deux mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Le conseil d'administration se réunit pour délibérer au moins 4 fois par an.
Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent à huis clos et ne sont dons pas publiques.

- **Présidente :** Caroline DOUCERAIN, le Maire
- **Vice-Présidente :** Arlette PEYTOUR
- **Membres du Conseil Municipal :** Sarah ANDRE, Jean-Jacques BRETECHE, Odile CONROY, Sylvie PERRAUD, Arlette PEYTOUR, Nicole MARCHAIS, Jean-Côme RIVIERE
- **6 Membres désignés par le Maire :** membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département.
    - Marie-Claire ROCUET, représentante du Secours Catholique
    - Maryvonne AFFAIROUX
    - Elsa DOUMENS
    - Sylvie GERARD
    - François DONCOEUR
    - Claude MASSE
    - Kahina ANDRADE

Contact

Mairie – Service social et d'aide à domicile

- 01 39 07 16 73

- ccas@mairieleslogesenjosas.fr

Contact

- Prise de RDV auprès de Mme Guillou
- *50 rue de Rémilly*
  78000 Versailles
- 01 39 66 35 25

Contact

- Pôle Autonomie Territorial Grand Versailles
- *18 avenue Dutartre*
  78150 LE CHESNAY
- 01 30 83 60 00
- grandversailles@mda.yvelines.fr
- Site internet

Document associé

Réglement intérieur du Conseil d'administration du CCAS 2020-2026 428,63 Ko, pdf

Sur le même sujet

Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

Aides financières du CCAS

Animations du CCAS pour les Aînés

Demande de logement social

- Partager sur
- Partager sur Facebook
- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF